



UPAA

UNION PROFESSIONNELLE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS



La mise en œuvre de PPCR, c'est dès 2017 :

- **Augmentation le pouvoir d'achat des agents**
- **Augmentation des pensions pour celles et ceux qui partiront à la retraite**
 - **Revalorisation des grilles indiciaires jusqu'en 2020**
- **Augmentation de 0,6 % du point d'indice au 1 février 2017.**

LE RECLASSEMENT

La carrière des agents C est simplifiée par la fusion des échelles 4 et 5.

Désormais, la carrière des agents comporte trois grades, C1, C2 et C3, au lieu de quatre échelles numérotées de 3 à 6.

Les agents C recrutés par concours débiteront leur carrière directement au grade C2 et dérouleront une carrière sur **deux** grades au lieu de **trois**.

LE TRANSFERT DES PRIMES EN POINTS D'INDICE

Au 1^{er} janvier 2017, les agents C voient une partie de leurs primes transformées en points d'indice. L'objectif du transfert des primes en points d'indice n'est pas d'augmenter le pouvoir d'achat des agents mais de faire en sorte qu'une partie des primes compte pleinement pour le calcul de la retraite.

AUGMENTATION DES RETENUES POUR PENSION

Comme chaque année, le taux de la retenue pour pension augmente pour passer de 7,85 % en 2010 à 11,10% en 2020.

Au 1^{er} janvier 2017, ce taux passe à 10,29 % (+ 0,35%), ce qui réduit d'autant le net à payer.

Vous avez des questions à nous poser : unsa-upaa.dreal-champard@i-carre.net

